

**Délégation Départementale  
de la Haute-Vienne**

Pôle Santé publique et environnementale  
24 rue Donzelot - CS 13108  
87031 LIMOGES CEDEX

**LE CONTROLE SANITAIRE**

Le contrôle sanitaire des eaux de consommation est assuré par l'Agence Régionale de Santé en application du Code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse des contrôles effectués pour certains paramètres. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

**RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION**

- ☞ La teneur en fluor des eaux distribuées en Haute-Vienne étant inférieure à 0,5 mg/L, il est recommandé, pour la prévention de la carie dentaire chez l'enfant, d'effectuer des apports complémentaires de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Ne consommez pas une eau qui a stagné dans les canalisations. En effet la corrosion de ces canalisations peut se traduire dans l'eau, après seulement quelques heures de stagnation, par des concentrations excessives en métaux comme le fer (rouille, eau colorée...) ou le plomb (risque de saturnisme...). Employez cette eau pour des usages tels que vaisselle, douche... Vous pourrez ensuite utiliser l'eau qui n'a pas stagné pour tout usage alimentaire et si vous le souhaitez la conserver dans des récipients propres et fermés au réfrigérateur pendant 24 heures.

Ces mesures s'imposent particulièrement si votre branchement ou vos canalisations intérieures sont en plomb et si votre eau est très peu minéralisée, très peu calcaire et agressive pour les canalisations (voir résultats de dureté et de conductivité ci-contre). Dans ce cas et dans l'attente du remplacement de ces canalisations en plomb, il est vivement conseillé, pour les femmes enceintes et les enfants de ne pas consommer cette eau (utiliser des eaux embouteillées pour la boisson et la préparation des aliments).

**Pour tous renseignements**

**Votre distributeur d'eau**

**COMMUNE DE BUJALEUF**

**Tel. 05/55/69/50/04**

**L'eau que vous consommez...**

Nom du réseau de distribution : **BUJALEUF BOURG**  
Gestionnaire du réseau : COMMUNE DE BUJALEUF  
Exploitant du réseau : COMMUNE DE BUJALEUF

Les installations contrôlées qui alimentent ce réseau sont :

Station de production : **LES PLANAUDS NEUTRALISATION**

**...Quelle qualité en 2019 ?**

**Qualité bactériologique**

Conformité aux limites de qualité <i>(un dépassement des limites peut entraîner un risque pour la santé)</i>	Conformité aux références de qualité <i>(le dépassement des références témoigne du dysfonctionnement des installations)</i>
Nombre de contrôles : 9	Nombre de contrôles : 9
% de conformité : 100 %	% de conformité : 89 %

**Qualité physico-chimique**

<p><b>Dureté</b> <i>Une eau dure est une eau calcaire</i> <i>Cette eau est très peu calcaire et agressive pour les canalisations</i></p> <p>Nombre de mesures : 2 Valeur moyenne : 6,5 °F</p>	<p><b>pH</b> <i>Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide (minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)</i></p> <p>Nombre de mesures : 9 Valeur minimale atteinte : 6,7 % de conformité : 100 %</p>
<p><b>Nitrates</b> <i>(maximum autorisé 50 mg/L)</i></p> <p>Nombre de mesures : 2 Valeur moyenne : 10 mg/L Valeur maximale atteinte : 10 mg/L % de conformité : 100 %</p>	<p><b>Conductivité</b> <i>Une conductivité inférieure à 200 µS/cm caractérise une eau très peu minéralisée</i></p> <p>Nombre de mesures : 9 Valeur minimale atteinte : 133 µS/cm % de conformité : 11 %</p>
<p><b>Pesticides</b> <i>(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1µg/L)</i></p> <p>Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0,095 µg/L</p> <p>Nombre de mesures : 165 Nombre de mesures non conformes : 0</p>	

**Conclusion sanitaire**

*Eau de bonne qualité bactériologique.*

*Eau conforme pour les paramètres physico-chimiques mesurés à l'exception d'une minéralisation insuffisante (conductivité inférieure à 200 µS/cm) nécessitant une adaptation des installations de neutralisation de l'eau avant distribution.*